

Agricultures des régions chaudes

RNCP25109 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAPA — Certificat d'aptitude professionnelle agricole
Code(s) NSF	211
Formacode(s)	21002, 21056, 21027, 21040
Code(s) ROME	A1416, A1414, A1404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS MAISON FAMILIALE RURALE EDUCA ORIENT	3244464590012	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA FORMA TERRA	1997409860013	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES	1997180400017	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA	1997302190037	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HORTICOLE	1997409780010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités de l'employé(e) agricole varient selon le type d'exploitation dans lequel il/elle exerce : cultures, production laitière, élevage, etc. Il/Elle effectue les activités relatives à des productions mixtes végétales (céréales, oléagineux ...) et animales (bovins, porcs, ovins, volailles...).

L'employé(e) d'exploitation agricole de type céréalière ou fourragère procède à la préparation des sols, aux semis, à l'entretien des cultures, à la récolte.

Dans une exploitation d'élevage, l'employé(e) agricole assure l'alimentation animale, l'entretien des bâtiments, les vêlages et le suivi du troupeau. Il/Elle est au plus près des animaux et développe une connaissance approfondie de leur comportement et de leurs besoins.

Dans les exploitations agricoles orientées vers la valorisation des produits, l'employé(e) agricole participe à la transformation, à la vente de produits de la ferme, à la prestation de services (accueil et tourisme à la ferme).

L'employé(e) agricole est par nature une personne polyvalente qui doit s'adapter aux nombreux domaines de l'agriculture dans lesquels il/elle est amené à pouvoir exercer et évoluer. Il/elle peut utiliser des machines agricoles de toutes natures. Il/elle doit veiller à leur entretien et procéder, le cas échéant, aux réparations et à la maintenance de premier niveau. Il /elle participe également à l'entretien général des bâtiments de l'exploitation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG3 - Interagir avec son environnement social

Capacités professionnelles

Elles se déclinent selon 3 configurations dites A, B et C.

- "A"(productions animales - productions animales)

CP4. Réaliser des travaux liés à la conduite des élevages

CP5. Réaliser des opérations liées aux productions végétales pour l'alimentation des animaux

CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations

CP7. Réaliser des opérations techniques liées à des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales

- "B" (productions animales - productions végétales)

CP4. Réaliser des travaux de l'élevage et de la production végétale

CP5. Réaliser des opérations liées aux productions végétales

CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations

CP7. Réaliser des opérations techniques liées à des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales

- "C" (productions végétales - productions végétales)

CP4. Réaliser des travaux sur les végétaux

CP5. Réaliser des travaux de suivi de cultures pérennes ou annuelles

CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations

CP7. Réaliser des opérations techniques liées à des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales

Blocs de compétences

RNCP25109BC01 — UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

RNCP25109BC02 — UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

RNCP25109BC03 — UCG 3 : Interagir avec son environnement social

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la

certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif

RNCP25109BC04 — UCP 1 - A : Réaliser des travaux liés à la conduite des élevages OU B : Réaliser des travaux de l'élevage et de la production végétale OU C : Réaliser des travaux sur les végétaux.

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc de compétence diffère suivant la configuration considérée.

En configuration A (productions animales - productions animales), il vise à :

- Réaliser des interventions et des soins courants sur les animaux
- Réaliser des travaux liés à la surveillance et à l'alimentation des animaux

En configuration B (productions animales - productions végétales), il vise à :

- Réaliser des interventions courantes sur les animaux et les végétaux
- Réaliser des travaux liés à l'alimentation, à la surveillance des animaux et à la mise en place des végétaux

En configuration C (productions végétales - productions végétales), il vise à :

- Réaliser des interventions sur le végétal
- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux

RNCP25109BC05 — UCP2 - A : Réaliser des opérations liées aux productions végétales pour l'alimentation des animaux ; B : Réaliser des opérations liées aux productions végétales ; C : Réaliser des travaux de suivi de cultures pérennes ou annuelles

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc de compétence diffère suivant la configuration considérée.

En configuration A (productions animales - productions animales), il vise à :

- Réaliser des travaux liés aux surfaces fourragères
- Mettre en œuvre le pâturage

En configuration B (productions animales - productions végétales), il vise à :

- Réaliser des opérations techniques liées au cycle de production
- Effectuer des travaux de récolte, de conservation ou de conditionnement

En configuration C (productions végétales - productions végétales), il vise à :

- Réaliser des opérations techniques liées au cycle de production
- Effectuer des travaux de récolte, de conservation ou de conditionnement

RNCP25109BC06 — UCP3 - Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Il vise à :

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments
- Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

RNCP25109BC07 — UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Réaliser des opérations techniques liées à des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le(la) titulaire de cette qualification de niveau V est employé(e) par des exploitants agricoles ou par des organismes au service direct de la production agricole. Les exploitations agricoles dans lesquelles le(la) salarié(e) peut exercer sont de différents types au sein des départements et collectivités d'outre-mer : des exploitations à dominante "productions animales et/ou polyculture-élevage", des exploitations à dominante "productions horticoles", des exploitations à dominante "productions aquacoles", des exploitations liées à la "transformation et/ou au conditionnement" et des exploitations du secteur "de l'hébergement touristique et de la vente de produits locaux".

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Employé(e) qualifié(e) en productions animales ou polyculture-élevage [agent(e) polyvalent(e) en polyculture-élevage, ouvrier(ère) agricole polyvalent(e)]

Employé(e) qualifié(e) en productions végétales [conducteur(trice) de machines agricoles, ouvrier(ère) d'arboriculture fruitière]

Employé(e) qualifié(e) en productions horticoles [employé(e) en floriculture / de productions florales /pépiniériste / de production maraîchère]

Employé(e) d'agro-transformation / agro-conditionnement

Employé(e) polyvalent(e) dans le secteur de l'hébergement touristique avec vente de produits locaux

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 773 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	114 962
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	81 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A1X40 — Maraîchers et horticulteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé d'enseignants des établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une spécialité préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole pour les deux tiers au maximum et de professionnels représentant les emplois visés par les spécialités du diplôme

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 210 €
Selon la branche	5 754 € – 6 443 €
Prise en charge	Branches concernées
6 210 €	Valeur par défaut · 210 branches
6 443 €	CPNE de l'agriculture, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 754 €	CPNEFP de la Mutualité Sociale Agricole

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38854

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25109/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	55
Montant total engagé	20 520 €

Coût moyen par dossier	373 €
Durée moyenne	25 h
Période	11/2020 – 12/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.